

Evaluation du juge fédéral Martin SCHUBARTH

Bailli suisse suprême à la retraite. Il se disait «juge» fédéral.

A «travaillé» au palais du Tribunal fédéral, avenue du Tribunal fédéral 29,
1000 Lausanne 14

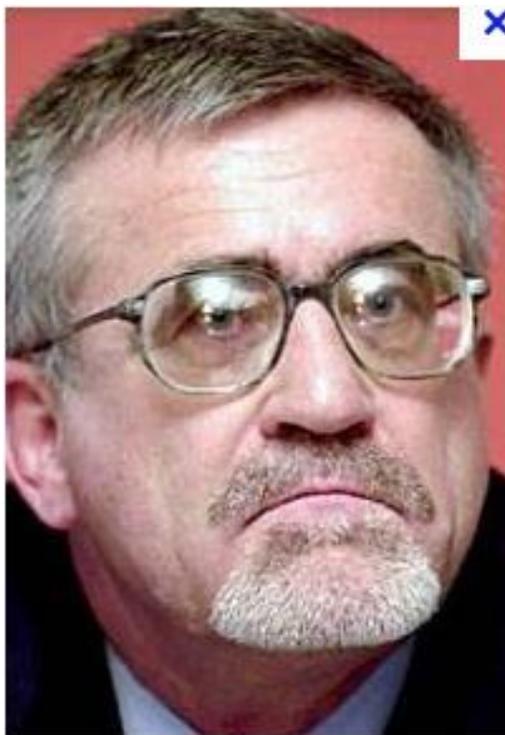
Adresse privée:

Chemin du Levant 44, 1005 Lausanne

Portail du web: www.bger.ch

Tél. privé: 021-728 83 82

Etat civil: marié avec Mousa (d'origine ukrainienne)



Martin SCHUBARTH, «le juge cracheur»



La boîte aux lettres des époux SCHUBARTH

Prises de vue de l'habitation



Accès à maison de l'est



Façade côté du Lac Léman (sud)

Profil

Né le 09.06.1942. Origine : Bâle Ville. Socialiste. Etude du droit à Bâle. Brevet d'avocat bâlois en 1968. De 1976 à 1983 professeur d'université, d'abord à Bonn, ensuite à Hanovre. SCHUBARTH a été «Juge» fédéral de 1982 à 2004, à la cour de cassation pénale, dont il fut longtemps le Président. Président du Tribunal fédéral en 1999/2000.

Le 11.02.03 il y eut l'incident du crachat, qui le força à démissionner.

Recyclé avocat à l'étude RUSCONI et Associés.

Quelques victimes de ce juge aveuglé par les dogmes judiciaires:

Michèle RYDLO

Peter OTT

Paul OTT

Michel BURDET

Marc-Etienne BURDET

Gerhard ULRICH

Daniela SAUGY

Victimes du crime judiciaire de SCHUBARTH:

Naghi GASHTIKHAH

Alain BOLLE

Les époux M.-E.+J.-P.S.

Claudio MOLINARI

Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):

nombre de références négatives: 23

nombre de références positives : 0

SCHUBARTH a fonctionné comme machine d'injustices par cécité dogmatique judiciaire.

Le Juge Fédéral cracheur, Martin SCHUBARTH

Martin SCHUBARTH présidait à l'époque la Division pénale du Tribunal fédéral et était devenu l'une des cibles prioritaires d'APPEL AU PEUPLE. Il avait trempé entre autres dans les cas d'Alain BOLLE et de Claudio MOLINARI. Il était co-responsable des arrêts du Tribunal fédéral (ATF) 6P.142/1993 du 28.01.94 et 6P.187/2000, respectivement 6S.829/2000 du 15.05.01.

Le 07.01.03, Alain BOLLE était libéré après onze ans de réclusion. Tôt le matin, nous guettions avec Alain BOLLE, l'arrivée de SCHUBARTH, devant le Tribunal fédéral, par une température extérieure de -6°C (*24 Heures* du 09.01.03, page 23). Nous voulions lui présenter sa victime.



Martin SCHUBARTH

Cependant, il put se soustraire à cette rencontre. Nous ne pouvions pas l'atteindre par téléphone, ni à son domicile, ni à sa place de travail. Le 09.03.03, je rédigeais une lettre ouverte à ce sujet à SCHUBARTH et l'envoyais à son adresse privée. Un soir, après une tournée de routine pour l'ExpressPost, je m'arrêtais avec mon fourgon jaune dans le quartier résidentiel de SCHUBARTH, qui se trouvait sur mon itinéraire de retour à la centrale. Cela me permettait d'économiser un temps précieux et il pleuvait.

Je me hâtai de servir la boîte aux lettres de SCHUBARTH avec le tract préparé, ainsi que celles de ses voisins. Quelques jours plus tard, j'étais convoqué par la patronne de l'ExpressPost Lausanne, au bureau du responsable pour la sécurité de la direction locale de la Poste, au dernier étage de l'avenue d'Ouchy 4 à Lausanne. SCHUBARTH avait déposé une plainte contre moi, aux quartiers généraux de la Poste à Berne. J'avouais sans détour les faits et, un peu inquiet, j'attendis la décision.

Le 11.02.03, s'était produit, au Tribunal fédéral, l'incident qu'on désigne par «l'affaire du crachat». SCHUBARTH était décrié dans les médias pour avoir craché, en présence d'un greffier, au visage du correspondant de la *NZZ* accrédité au Tribunal fédéral, Markus FELBER, qu'il avait dans le collimateur. Selon sa version, il aurait été fortement enrhumé et aurait eu un accès de toux. Cette explication ne devait pourtant pas le sauver, car il semble que pour ses collègues l'opportunité était trop belle de se débarrasser de lui. Usé, il abandonna la partie quelques mois plus tard et démissionna. Voir:

http://de.wikipedia.org/wiki/Martin_Schubarth#Die_.C2.ABSpuck-Aff.C3..A4re.C2.BB
Cet incident du crachat a probablement sauvé mon emploi. Je me suis sorti

d'affaire par un simple blâme écrit pour violation de mes devoirs professionnels. Aux yeux des chefs de la Poste, je n'avais fait qu'importuner un «juge cracheur» minable, ce qu'on me faisait comprendre en souriant.

Pour ma part, ces reproches de crachat ne m'ont jamais entièrement convaincu: il me semblait que SCHUBARTH était devenu lui-même, en l'occurrence, victime judiciaire. Il m'apparaissait peu probable qu'il ait été assez idiot pour cracher avec préméditation au visage d'un journaliste et, en plus, en présence d'un témoin. Je lui fis part de mes réflexions, c'est-à-dire, que je doutais de sa culpabilité en l'espèce. Le 07.10.03, je lui adressais une lettre explicite: www.swiss-justice.net/id/schubarth-f (Lien censuré par le «procureur» Yves NICOLET).

Onze jours plus tard, le samedi 18.10.03, je sonnais à sa porte sans m'être annoncé, en compagnie d'une douzaine de mes activistes. Monsieur et Madame SCHUBARTH sortirent dans leur cour et nous eûmes un entretien fort aimable. Nous apprîmes que Madame Mousa SCHUBARTH avait participé incognito à l'une de nos assemblées. Elle aurait été très touchée par les souffrances exprimées par les victimes de l'appareil judiciaire.

Cependant, nos contacts avec SCHUBARTH ne nous servirent à rien. Il n'arrivait pas à faire le pas et à reconnaître le rôle dévastateur qu'il avait joué dans des cas gravissimes (exemples: NAGHI GASHTIKHAH, Alain BOLLE, Claudio Molinari). Probablement qu'il se barricadait lui-même, car il ne voulait pas se transformer de Saül en Paul. Il préféra devenir commentateur de la «Weltwoche» et se lancer dans le métier d'avocat pour ses vieux jours.